

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Dufour

<https://www.cadre21.org/membres/b0c3494c47bdd5719c34d69b>

Date d'obtention : 2020-11-13 16:44:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de notre partenariat afin de pouvoir agir rapidement et efficacement.

Je connais plus clairement mon rôle comme intervenante au secondaire en lien avec la démarche sexto.

Les étapes sont claires et je peux mieux me positionner face à ces situations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un meilleur suivi en règle avec la loi.

Bien informer pour aider à protéger les jeune et tous les intervenants dans la situation.

Agir avec calme et rapidité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas consulter les photos.

Informers ma direction.

Informers les policiers.

Bien évaluer et remplir la trousse texto.